# Norme ST.87

RECOMMANDATION CONCERNANT L’ÉCHANGE DE DONNÉES SUR LA SITUATION JURIDIQUE DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

*Proposition de révision par le Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa douzième session*

*Avertissement du Bureau international*

*Les offices de propriété industrielle peuvent commencer à mettre en œuvre la norme ST.87 pour l’échange de données sur la situation juridique. L’Équipe d’experts chargée de la situation juridique continuera de réviser les intitulés et les descriptions des catégories et des événements selon que de besoin tandis que les offices de propriété industrielle continuent d’améliorer la concordance.*

[…]

## Références

1. Les normes de l’OMPI ci-après sont pertinentes aux fins de la présente norme :

|  |  |
| --- | --- |
| Norme [ST.2](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-02-01.pdf) de l’OMPI  | Indication normalisée des dates à l’aide du calendrier grégorien |
| Norme [ST.3](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-03-01.pdf) de l’OMPI  | Norme recommandée concernant les codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations intergouvernementales |
| Norme [ST.13](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-13-01.pdf) de l’OMPI | Numérotation des demandes de droits de propriété industrielle |
| Norme [ST.1](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-16-01.pdf)6 de l’OMPI | Identification des différents types de documents de brevet  |
| Norme [ST.27](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-27-01.pdf) de l’OMPINorme [ST.80](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-80-01.pdf) de l’OMPINorme [ST.96](https://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/03-96-01.pdf) de l’OMPI | Recommandation concernant l’échange de données sur la situation juridique des brevetsDonnées bibliographiques relatives aux dessins et modèles industrielsUtilisation du XML dans le traitement de l’information en matière de propriété intellectuelle |

[…]

1. Les données supplémentaires minimales relatives aux événements par catégorie sont indiquées à l’annexe II. Il existe deux groupes de données : ~~les données numérotées de 1) à 3) sont des~~ un ensemble de données supplémentaires communes qu’un office peut communiquer pour tout événement national, régional ou international indépendamment de la catégorie dont il relève; et des données supplémentaires relatives aux événements qui ~~les données numérotées à partir de 4)~~ sont propres à cette catégorie. Pour de plus amples informations, se reporter à l’Annexe II.

## Mise en œuvre

1. Les offices de propriété industrielle sont encouragés à mettre en œuvre la présente norme dès que possible afin de favoriser un échange efficace de données harmonisées sur la situation juridique des demandes et des droits de propriété industrielle. La mise en œuvre de cette norme suppose que les offices de propriété industrielle relient leurs événements nationaux, régionaux ou internationaux aux événements définis dans cette norme ou à tout le moins à une catégorie.
2. Il est recommandé que la mise en œuvre de cette norme fasse l’objet d’une annonce et que le Bureau international de l’OMPI soit informé moyennant la remise d’une table de correspondance entre les événements nationaux, régionaux ou internationaux et les événements prévus dans la présente norme sur la base du modèle figurant à l’annexe IV.
3. Les offices de propriété industrielle sont invités à fournir un titre et une description de leurs codes d’événements nationaux, régionaux ou internationaux en anglais, afin que les utilisateurs puissent obtenir de plus amples informations sur les différents événements nationaux, régionaux ou internationaux. Il est recommandé que les offices de propriété industrielle fournissent ces informations en même temps que les données relatives à la situation juridique, ou en communiquant l’URI de leur registre national ou régional de propriété industrielle ou d’une autre plateforme où ces informations sont accessibles au public.
4. Il est suggéré que les échanges de données relatives à la situation juridique aient lieu au minimum sur une base mensuelle, et idéalement à une fréquence hebdomadaire.

[…]

# Annexe II

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS

*Proposition de révision par le Comité des normes de l’OMPI (CWS)
à sa douzième session le 16 septembre 2024*

1. Chaque code de situation peut être accompagné de données supplémentaires concernant les événements. Il existe des données supplémentaires propres aux événements relevant d’une catégorie particulière et des données supplémentaires communes à tous les événements. Les données supplémentaires communes comprennent 1) le pays ou la région où l’événement produit ses effets, 2) le numéro du bulletin, 3) les commentaires (texte libre), 4) la date d’un événement antérieur pertinent et 5) une règle pertinente. L’élément “pays ou région où l’événement produit ses effets” est particulièrement indiqué pour les offices régionaux où l’effet d’un événement, tel que la suspension pour cause de non-paiement des taxes de renouvellement, produit ses effets uniquement dans certains des pays où le droit de propriété industrielle est actif. Le “numéro du bulletin” correspond au volume du bulletin national ou régional où les données relatives à l’événement national, régional ou international sont publiées. Les offices de propriété industrielle pourront fournir des données connexes supplémentaires non prévues ici dans la rubrique “commentaires”. La “date d’un événement antérieur pertinent” désigne la date d’un événement antérieur pertinent pour l’événement actuel, telle la date de début d’un délai de paiement d’une taxe qui a expiré. La “règle pertinente” désigne une règle, une réglementation, une loi ou un autre principe spécifique à un office qui a été appliqué pour obtenir le résultat associé à l’événement.
2. Le tableau ci-après présente les champs de données supplémentaires qui peuvent être utilisés pour les différentes catégories. La première ligne présente les éléments communs pouvant être utilisés dans n’importe quelle catégorie, et les lignes suivantes présentent les éléments de données propres à chaque catégorie. Notez que les éléments de données supplémentaires mentionnés dans la présente norme sont des descriptions générales des types de données qui peuvent être fournis. Les formats particuliers et les valeurs prévues pour les données supplémentaires sont établis dans les normes relatives à la représentation des données, notamment dans la norme ST.96 de l’OMPI concernant le langage XML (eXtensible Markup Language).

| **Code de catégorie** | **Titre et description de la catégorie**  | **Données supplémentaires relatives à l’événement** |
| --- | --- | --- |
| s.o. | Toutes les catégoriesPrésente les éléments de données communs qui peuvent être utilisés dans toutes les catégories. | 1. Pays ou région où l’événement produit ses effets
2. Numéro du bulletin
3. Commentaires (texte libre)
4. Date d’un événement antérieur pertinent
5. Règle pertinente (p. ex., numéro de la règle)
 |
| A  | Dépôt d’une demandeCette catégorie désigne un groupe d’événements en rapport avec le dépôt d’une demande. Elle englobe par exemple la réception par un office de propriété industrielle national ou régional ou le Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle d’une demande d’enregistrement d’un dessin ou modèle industriel accompagnée de toute indication ou de tout élément ou document supplémentaire et des taxes nécessaires pour l’obtention d’une date de dépôt en vertu de la législation nationale, ou de la législation ou de la convention régionale ou de l’Arrangement de La Haye, selon le cas. Cette catégorie comprend également des événements relatifs au dépôt d’une demande divisionnaire, d’une demande de continuation ou de continuation-in-part, ou d’une demande de transformation. | * + - 1. Identification de document connexe (p. ex., identificateur du document parent)
			2. Date de priorité
			3. Données relatives au ~~Date du~~ dépôt de la demande internationale ou régionale
			4. ~~Date du dépôt régional~~
			5. ~~Nom des déposants~~Données relatives au déposant (p. ex., nom, coordonnées)
			6. Demandes divisées
			7. Nombre de dessins et modèles
			8. Code d’accès délivré par le service WIPO DAS
 |
| B  | Suspension de la demandeCette catégorie regroupe des événements liés à la suspension de l’instruction d’une demande. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’extinction probable ou définitive. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’extinction probable ou définitive. | 1. Motif de non-entrée en vigueur
2. Date de non-entrée en vigueur
 |
| C  | Réactivation de la demandeCette catégorie regroupe des événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d’une demande après qu’il a été mis fin à son instruction. Elle comprend par exemple les demandes réactivées à la suite d’une demande de réactivation après paiement d’une taxe en suspens, d’une réponse à une action en suspens ou à une décision ayant abouti à la suspension de l’instruction, ou d’un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’extinction probable ou définitive au stade du dépôt, de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement. | 1. Date de suspension
2. Motif de non-entrée en vigueur
3. Motif de réactivation
4. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
 |

| D  | ~~Recherche et examen~~  | Recherche et examenCette catégorie regroupe les événements liés à la procédure d’examen et à la recherche sur l’état de la technique qui précèdent l’enregistrement d’un dessin ou modèle industriel ou l’octroi d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple l’examen quant à la forme ou l’examen quant au fond. Elle comprend également les demandes de recherche sur l’état de la technique et la déclaration selon laquelle l’office a l’intention d’enregistrer le dessin ou modèle industriel ou d’octroyer un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade du dépôt ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’examen. | 1. Catégorie de recherche
2. Demandeur de la recherche (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)
3. Demandeur de l’examen (p. ex., déposant, tiers, ou office de manière indépendante)
4. Données relatives à la publication
5. Données relatives à la priorité
6. Données relatives aux documents connexes (p. ex., données relatives au dépôt régional, données relatives au dépôt international)
7. Données relatives aux demandes
8. Type d’examen (par exemple, examen quant au fond)
9. Données du rapport d’examen
10. Données du rapport de recherche
11. Date d’expiration de l’ajournement (par exemple, date d’expiration de l’ajournement de l’examen)
 |
| --- | --- | --- | --- |
| E  | ~~Demande de réexamen avant l’enregistrement~~  | Demande de réexamen avant l’enregistrementCette catégorie regroupe les événements liés à la demande d’un réexamen avant l’enregistrement. Elle englobe par exemple les demandes d’opposition, de réexamen ou de limitation avant l’enregistrement. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’examen ou de l’extinction probable ou définitive au stade de la contestation avant l’enregistrement. | 1. ~~Données concernant le tribunal (p. ex., nom du tribunal, organe de l’office)~~ Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office)
2. Nom de la ou des parties
3. Nom et coordonnées du ou des mandataires
4. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l’opposition)
5. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
 |
| F  | ~~Enregistrement des dessins et modèles industriels~~  | Enregistrement des dessins et modèles industrielsCette catégorie regroupe les événements qui se rapportent à la date d’effet de l’octroi d’un droit de propriété industrielle ou de l’inscription du dessin ou modèle industriel au registre de l’office. Il peut s’agir par exemple de l’enregistrement d’un dessin ou modèle industriel ou de l’octroi d’un droit de propriété industrielle à la suite d’un examen, d’un recours, d’un réexamen avant l’enregistrement ou de l’irrecevabilité, du rejet ou du retrait d’une demande de réexamen avant l’enregistrement. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer une demande du stade de l’examen ou de la contestation avant l’enregistrement au stade de l’enregistrement. | 1. Nom du titulaire inscrit
2. Renvoi à une décision de réexamen avant l’enregistrement (p. ex., ordonnance du tribunal à l’issue d’un réexamen avant l’enregistrement)
3. Données relatives à la priorité
4. Données relatives à l’enregistrement international de dessin ou modèle industriel
5. Durée du droit exclusif
6. Données de classement
 |
| H  | ~~Suspension du droit de propriété industrielle~~  | Suspension du droit de propriété industrielle Cette catégorie regroupe les événements liés à la suspension d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la suspension d’un droit de propriété industrielle à la suite d’un réexamen, d’un recours, d’un refus de rétablissement du droit, d’une déchéance ou d’une expiration. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’enregistrement ou de la contestation après l’enregistrement au stade de l’extinction probable ou définitive. | 1. Date de début de l’effet juridique
2. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)~~
3. Motif de non-entrée en vigueur
 |

| K  | ~~Réactivation du droit de propriété industrielle~~ | Réactivation du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à la réactivation, au rétablissement ou à la restauration d’un droit de propriété industrielle après sa suspension. Elle comprend par exemple la demande de réactivation et la décision de réactiver un droit de propriété industrielle, y compris à l’issue d’un recours. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’extinction probable ou définitive au stade de l’enregistrement ou de la contestation après l’enregistrement. | 1. Catégorie de motif de rétablissement (p. ex., suite au paiement d’une taxe)
2. Date de cessation
3. Date d’expiration
4. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)~~
5. Indicateur de droit d’utilisation antérieure
 |
| --- | --- | --- | --- |
| L  | ~~Demande de réexamen du droit de propriété industrielle~~  | Demande de réexamen du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés à une demande de réexamen d’un enregistrement d’un dessin ou modèle industriel ou de l’octroi d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les demandes d’opposition après l’enregistrement, de réexamen après l’enregistrement, de limitation, de redélivrance, de renonciation ou d’invalidation. Elle comprend également les cas où ces demandes ont été déclarées irrecevables, ont été rejetées ou ont été retirées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent faire passer un droit de propriété industrielle du stade de l’enregistrement ou de l’extinction probable ou définitive au stade de la contestation après l’enregistrement. | 1. Nom de la ou des parties
2. Nom et coordonnées du ou des mandataires
3. Données relatives à la procédure de réexamen (p. ex., date, référence, langue de l’opposition)
4. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office)
5. Motif de demande de réexamen du droit de propriété industrielle
 |
| M  | ~~Maintien du droit de propriété industrielle~~  | Maintien du droit de propriété industrielleCette catégorie regroupe les événements liés au maintien dans son intégralité ou sous une forme modifiée d’un droit de propriété industrielle octroyé, à l’issue d’une contestation après l’enregistrement. Elle englobe par exemple un droit de propriété industrielle maintenu dans son intégralité ou sous une forme modifiée à la suite ~~d’un renouvellement total ou partiel,~~ d’un recours, d’un réexamen ou de l’irrecevabilité, du rejet ou du retrait d’une demande de réexamen d’un droit de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent ~~survenir dans le stade de l’enregistrement ou~~ faire passer un droit de propriété industrielle du stade de la contestation après l’enregistrement au stade de l’enregistrement. | 1. Données relatives au réexamen du droit de propriété industrielle (p. ex., informations sur la décision de justice)
2. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)~~
3. ~~Données relatives au renouvellement (p. ex. durée du renouvellement)~~
4. Numéro du certificat de réexamen après l’enregistrement
 |
| N  | ~~Extinction~~  | ExtinctionCette catégorie regroupe les événements liés à l’extinction d’une demande ou d’un droit de propriété industrielle sans possibilité de réactivation. Elle englobe par exemple une demande ou un droit de propriété industrielle auquel il a été mis fin de manière définitive par l’office de propriété industrielle ou un tribunal. Tous les offices de propriété industrielle ne prévoient pas les événements relevant de cette catégorie. | 1. Motif de non-entrée en vigueur
2. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Catégorie d’autorité décisionnaire (p. ex., tribunal national, office de propriété industrielle)~~
 |
| P  | ~~Modification de document~~  | Modification de documentCette catégorie regroupe les événements liés à la modification d’une demande, d’un titre de propriété industrielle ou d’un autre document hormis les modifications survenant dans le cadre d’un réexamen avant l’enregistrement ou du réexamen du droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Identification de la publication
2. Catégorie de partie de document modifiée (p. ex., données bibliographiques, revendication de priorité, mémoire, revendications, dessins)
3. Catégorie de modification (p. ex., modification ou correction)
4. Contenu précédemment publié (de manière indue)
5. Nouveau contenu (corrigé)
 |
| Q  | ~~Publication du document~~  | Publication du documentCette catégorie regroupe les événements liés à la publication de documents par l’office de la propriété industrielle. Elle englobe par exemple les modifications et corrections apportées aux demandes et aux titres de propriété industrielle. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Identification de la publication
 |
| R  | ~~Modification des données concernant les parties~~  | Modification des données concernant les partiesCette catégorie regroupe les événements liés à l’inscription par l’office de propriété industrielle de modifications apportées aux données concernant les parties. Elle englobe par exemple l’inscription par l’office de modifications apportées aux données relatives à une partie concernée par la demande ou le droit de propriété industrielle, telle le déposant, le titulaire, le créateur ou le mandataire. Elle comprend également les événements liés à l’inscription de changements de coordonnées. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie de modification des données relatives aux parties (p. ex., changement dans la personne ou les coordonnées du titulaire, du créateur ou du mandataire)
2. Nom/coordonnées de la partie précédente
3. Code de pays de la partie précédente
4. Nom/coordonnées de la nouvelle partie
5. Code de pays de la nouvelle partie
6. Numéro du document de cession (p. ex., numéro associé à la cession du droit de propriété industrielle)
7. Données relatives au~~Date du~~ transfert de titularité
8. Détails de la procédure judiciaire (le cas échéant)
9. Date de réception de la demande
10. Nom/coordonnées du demandeur
 |
| S  | ~~Informations concernant les licences~~  | Informations concernant les licencesCette catégorie regroupe les événements liés à l’inscription par l’office de propriété industrielle d’informations relatives aux licences et aux modifications apportées à ces inscriptions. Elle englobe par exemple l’inscription par l’office de propriété industrielle du fait qu’une licence, un nantissement ou une sûreté réelle a été conclu, modifié, annulé ou cédé. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Données concernant les licences (p. ex., numéro d’enregistrement, numéro du document de licence, type, situation, dates de début et de fin)
2. Données relatives au donneur de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
3. Données relatives au preneur de licence (p. ex., nom, coordonnées, code de pays)
4. Catégorie de modification des données relatives à la licence (à savoir, les clauses qui ont été modifiées)
5. Territoire sur lequel la licence est valable
6. Détails de la procédure judiciaire (le cas échéant)
 |

| T  | ~~Adaptation de procédure administrative~~  | Adaptation de procédure administrativeCette catégorie regroupe les événements liés à l’adaptation d’une procédure administrative conduite par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple l’octroi d’une prorogation d’un délai ou la poursuite d’une procédure nécessaire. Elle comprend également la suspension ou l’interruption d’une procédure administrative, ou la reprise d’une procédure administrative suspendue ou interrompue. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie d’adaptation (p. ex., prorogation de délai, suspension, reprise, interruption, retard dans les services de communication, prorogation de droit, perturbation du travail de l’office, irrégularité de l’office)
2. Motif de l’adaptation (p. ex., catastrophe naturelle, retard de l’office, retard de la justice, retard imputable au déposant ou au titulaire)
3. Dates de début et de fin (p. ex. date à laquelle l’adaptation commence et date à laquelle elle se termine)
4. Indicateur de droit d’usage antérieur
5. Motifs du refus de l’adaptation de procédure administrative (par exemple, motifs du refus du report de l’enregistrement, motifs du refus de l’examen anticipé ou motifs du refus de la prorogation du délai)
6. Confirmation de l’adaptation de procédure administrative ~~report de l’enregistrement~~
 |
| --- | --- | --- | --- |
| U  | ~~Paiement~~  | PaiementCette catégorie regroupe les événements liés au paiement de taxes. Elle englobe par exemple le paiement d’une taxe de renouvellement, de maintien en vigueur ou de désignation. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Catégorie de taxe (p. ex., taxe d’enregistrement, taxe de maintien en vigueur, taxe de renouvellement, taxe de désignation)
2. Données relatives au paiement (p. ex., statut du paiement, année de paiement de la taxe)
3. Données relatives au renouvellement (p. ex., longueur du renouvellement, date d’échéance de la prochaine taxe)
 |
| V | ~~Recours~~ | RecoursCette catégorie regroupe les événements liés à un recours contre une décision prise au cours du traitement d’un droit de propriété industrielle. Elle englobe par exemple une demande présentée par le déposant, le titulaire ou un tiers en vue d’introduire un recours administratif ou judiciaire contre toute décision prise au cours du traitement d’un droit de propriété industrielle et le résultat d’un tel recours sur la procédure. Le résultat du recours quant au fond peut être relié à un événement relevant d’une autre catégorie, par exemple demande suspendue, demande réactivée, droit de propriété industrielle octroyé, droit de propriété industrielle suspendu ou droit de propriété industrielle maintenu. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Informations sur l’autorité décisionnaire (p. ex., le nom de l’autorité et sa catégorie, telle que tribunal national, organe de l’office) ~~Organe de recours~~
2. Décision contestée
3. Détails de la décision sur le recours
4. Citation de la décision
 |
| W | ~~Autre~~ | AutreCette catégorie recouvre les événements qui ne peuvent pas être classés dans une autre catégorie. Il est recommandé de l’utiliser en dernier recours pour les cas inhabituels, lorsqu’une interprétation large de la description de toutes les autres catégories ne permettrait pas de décrire correctement l’événement national, régional ou international considéré (p. ex., événements relevant d’anciens systèmes ou éléments provisoires ou à caractère interne). | 1. Description de l’événement national, régional ou international
 |
| Y | ~~Correction et suppression d’informations relatives aux événements~~  | Correction et suppression d’informations relatives aux événementsCette catégorie regroupe les événements liés à la correction ou à la suppression d’informations erronées précédemment fournies par l’office de propriété industrielle. Elle englobe par exemple la correction du code de situation d’une demande ou d’un droit de propriété industrielle communiqué conformément à la présente norme ou la correction ou la suppression d’un événement annoncé par erreur dans un bulletin, un registre ou une autre publication. Les événements relevant de cette catégorie peuvent survenir à tout stade du traitement. | 1. Identification de l’événement (code de situation et date; ou identificateur unique)
2. Contenu précédemment publié de manière indue
3. Nouveau contenu corrigé
4. Motifs de correction
 |

[…]

[L’annexe II suit]